

OBJET

**AMENAGEMENT ET
URBANISME - Cession
des emprises foncières
situées entre la rue
Saint Rémy et la rue du
Labon et déclassement du
domaine public.**

==

**Rapporteur :
Mme le Maire**

Date de convocation :
29/10/19

Date d'affichage :
08/11/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 41

Nombre de Conseillers
votant : 41

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 NOVEMBRE 2019 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique RYO, M. Christian HUGUET, Mme Françoise JACOB, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Alexis GRANDIN, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Paul GIRONDE, Mme Maryse SEFIKA, M. Bernard DELAIRE, M. Serge MARTIN, Mme Denise LEFEBVRE, M. Gilles GILLET, M. Yves DARTUS, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Karim SAÏDI, Mme Sandrine DIDIER, Mme Caroline ALLAIGRE, Mme Najla BEHRI, Mme Sylvie SAILLARD, M. Yannick LEJEUNE, Mme Marie-Anne VALENTIN, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. José PEREZ.

Sont excusés représentés :

M. Freddy GRZEZICZAK représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Colette BLEROT représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Djamilia MALLIARD représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Pascal TASSART représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jean-Claude NATTEAU représenté(e) par M. Christian HUGUET, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Monique BRY

Absent(e)(s) :

Mme Christine LEDORAY, M. Florian DEMARCQ, M. Jacques HERY, M. Stéphane ANDURAND

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Dans le cadre de la construction d'une résidence services seniors sur diverses parcelles communales situées rue Adrien Nordet, Place de la Basilique et rue Saint-Rémy, Duval Développement Hauts-de-France a souhaité acquérir les emprises foncières en domaine public suivantes : l'assiette foncière de la parcelle située entre la rue du Labon et la rue Saint-Rémy ainsi que le volume en surplomb de la voie piétonne de la rue Saint-Rémy.

Ainsi, une enquête publique préalable au déclassement de ce domaine public s'est déroulée du mardi 17 septembre 2019 au samedi 28 septembre 2019 inclus, conformément à la délibération en date du 24 juin 2019 et à l'arrêté en date du 23 août 2019. Les emprises foncières concernées seront également désaffectées.

A l'issue de celle-ci, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, dans son rapport du 3 octobre 2019, sans recommandation ni réserve, au projet de déclassement de la parcelle située entre la rue du Labon et la rue Saint-Rémy et à une division en volumes pour le surplomb destiné à l'implantation d'une passerelle reliant deux immeubles.

Pour permettre la réalisation de ce transfert de propriété, la Ville va donc réaliser une division de sa propriété, à savoir :

- une division parcellaire concernant l'emprise foncière située entre la rue du Labon et la rue Saint-Rémy pour 197 m² ;
- une division en volumes concernant le surplomb au-dessus de la rue Saint-Rémy pour 51 m² ;

Conformément au plan ci-annexé.

Parallèlement à cette procédure, un accord est intervenu avec Duval Développement Hauts-de-France pour réaliser cette cession au prix de 23 640 € (hors frais et taxes), conformément à l'estimation de France Domaine.

Il est toutefois précisé, que cette transaction devra d'abord être entérinée par une promesse de vente, sous conditions suspensives que l'acquéreur obtienne notamment les autorisations d'urbanisme nécessaires, purgées de tous recours, et que le déclassement desdites parcelles soit définitif.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, après avis de la Commission des Finances :

1°) d'approuver la division parcellaire de l'assiette foncière située entre la rue du Labon et la rue Saint-Rémy ainsi que celle en volumes du surplomb, et d'autoriser Madame le Maire à grever le fonds restant appartenir à la Ville de toutes servitudes nécessaires et compatibles avec son affectation publique.

2°) d'approuver, en application de l'article L.3112-4 du CG3P, la désaffectation des emprises concernées sur l'ensemble du projet, laquelle désaffectation sera réalisée dans un délai fixé dans la promesse de vente ;

3°) de décider la vente au prix de 23 640 € (hors frais et taxes) des emprises concernées à Duval Développement Hauts-de-France ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituerait, aux conditions exposées au présent rapport ;

4°) de conditionner la réalisation de la vente à la levée des conditions suspensives présentes à l'avant-contrat, dont la condition suspensive de déclassement ;


5°) d'autoriser Madame le Maire à remplir toutes formalités et à signer tous documents relatifs à cette affaire étant entendu que les frais d'acte notarié et de géomètre seront pris en charge par l'acquéreur.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,




Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20191104-47780-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/19

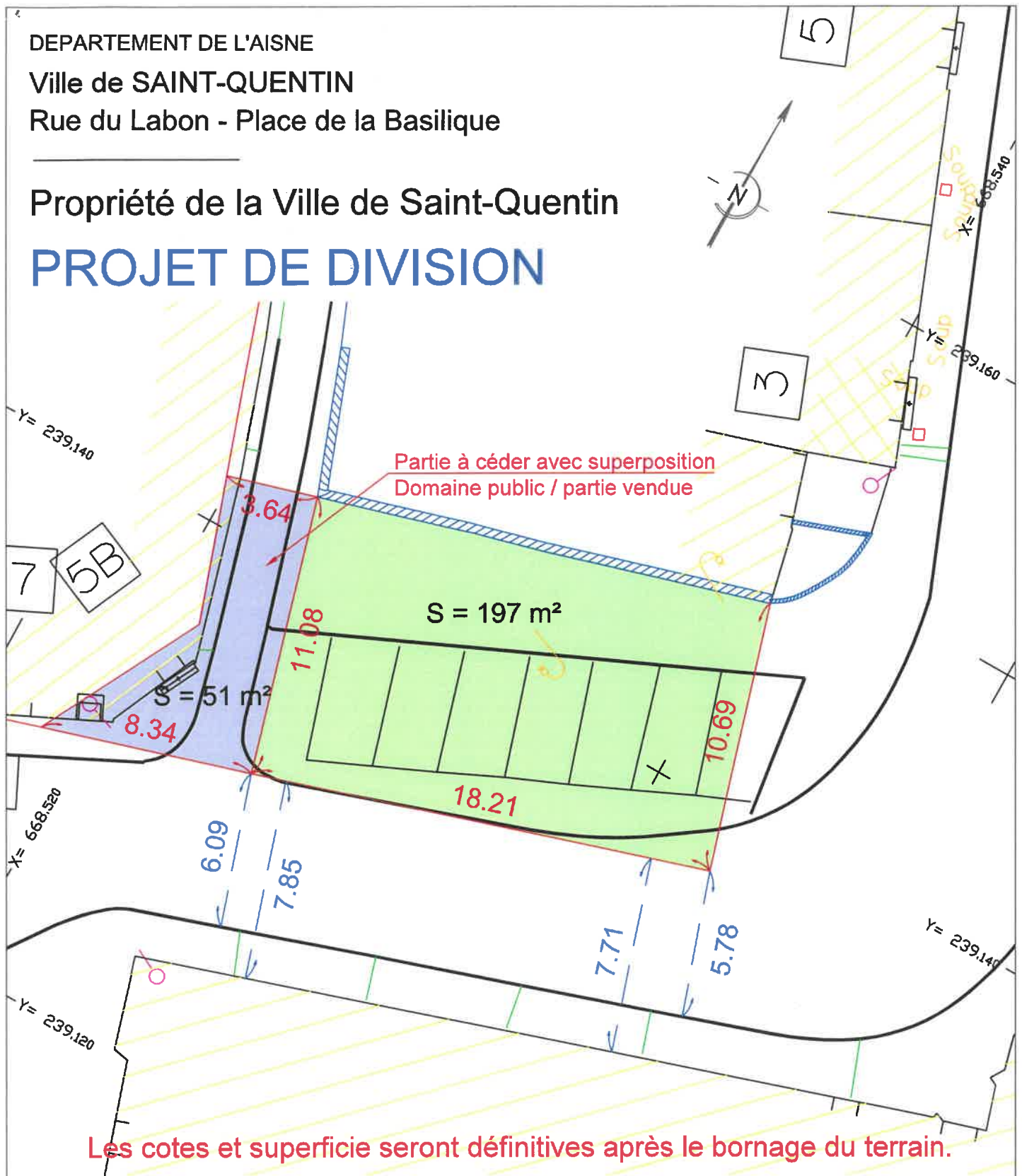
Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

DEPARTEMENT DE L' AISNE
 Ville de SAINT-QUENTIN
 Rue du Labon - Place de la Basilique

Propriété de la Ville de Saint-Quentin

PROJET DE DIVISION



Les cotes et superficie seront définitives après le bornage du terrain.

Enr : 190293	N° Dossier : AB44	DATE : 27 mai 2019	190293_projetdivision.dwg ACR
RENSEIGNEMENTS CADASTRAUX		LIEUDIT : Le Centre PARCELLE : AB Domaine Public CONTENANCE CADASTRALE : -	Echelle : 1/200



Pascal LEDUC - Géomètre Expert Foncier

84, Rue Jean-Jaurès
 02110 BOHAIN EN VERMANDOIS
 Tel. 03.23.07.12.61 Fax 03.23.07.12.23

55, Rue de Lunéville
 02100 SAINT QUENTIN
 Tel. 03.23.05.86.20 Fax 03.23.05.86.26

56, Rue du Général Foy
 80400 HAM (Somme)
 Tel. 03.23.81.53.10 Fax 03.23.05.86.26